



RÉGION ACADÉMIQUE
NOUVELLE-AQUITAINE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



**DOSSIER DE CANDIDATURE AUX EPREUVES D'ADMISSION
DU CERTIFICAT D'APTITUDE AUX FONCTIONS D'INSTITUTEUR OU
PROFESSEUR DES ECOLES MAITRE FORMATEUR
Session 2021**

DEPARTEMENT :

OPTION EVENTUELLEMENT CHOISIE

- Education Physique et Sportive
- Education Musicale
- Arts Visuels
- Langues et Cultures Régionales
- Enseignement et Numérique
- Enseignement en Maternelle
- Langues Vivantes Etrangères

<u>NOM DE FAMILLE</u> : <u>Prénoms</u> : <u>Né(e) le</u> : à	<u>NOM D'USAGE</u> :
<u>Adresse personnelle</u> : Téléphone personnel : courriel professionnel personnel :@ac-limoges.fr	
<u>Affectation actuelle</u> : établissement : Classe..... adresse : courriel de l'établissement : IEN de circonscription : (nom)	

Je soussigné(e).....

sollicite l'autorisation de participer aux épreuves d'admission de l'examen du **Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Instituteur ou Professeur des Ecoles Maître Formateur** organisées en 2021.

*J'ai été déclaré admissible à cet examen - session :

*J'ai déjà subi les épreuves d'admission session(s).....

*Je suis déjà titulaire d'un CAFIPEMF : Année d'obtention : spécialité :

* **joindre justificatif(s)**

Je certifie sur l'honneur que les renseignements que je fournis sont exacts et que j'ai pris connaissance de l'intégralité des textes réglementaires cités ci-après.

Fait à le

Signature

Retour des dossiers d'inscription le 16 octobre 2020 à minuit cachet de la poste faisant foi en recommandé simple à l'adresse : Rectorat de l'Académie de Limoges - bureau DEC2 - 13, Rue François Chénieux 87031 LIMOGES Cédex

REGLEMENTATION

- ^ décret 85-88 du 22/01/1985 relatif aux conditions de nomination aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur
- ^ arrêté du 20/07/2015 fixant l'organisation du certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur
- ^ circulaire n°2015-109 du 21/07/2015 relative au certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur

EXTRAIT de :

L'arrêté du 20 juillet 2015 NOR : MENE1414084A

« ...Article 9 - Les candidats ayant été déclarés admissibles et qui n'ont pas été admis, conservent le bénéfice de leur admissibilité pour deux nouvelles sessions d'examen sur une période de quatre années après la fin de la session où ils ont été déclarés admissibles, y compris en cas de changement d'académie. ... »

Les candidats sont expressément invités à consulter l'intégralité des textes réglementaires liés à l'examen avant de procéder à leur inscription.

Calendrier prévisionnel de la session 2021 – « admission »

- **Du 16 septembre 2020 à partir de 12 heures au 16 octobre 2020 à minuit (cachet de la poste faisant foi) : ouverture du registre des inscriptions.**
- Mercredi 30 septembre 2020 de 14h00 à 16h00 Rectorat salle Camio : réunion d'information organisée par M. GRATADOUR doyen des IEN
- 16 octobre 2020 à minuit au plus tard (cachet de la poste faisant foi) : envoi du dossier de candidature
- 31 décembre 2020 au plus tard à minuit (cachet de la poste faisant foi) : transmission du choix pour l'épreuve de pratique professionnelle pour les seuls candidats admissibles
- 15 février 2021 au plus tard à 17h: dépôt en ligne via le site du rectorat du mémoire professionnel
- A partir de fin mars/début avril 2021 : épreuves d'admission